

Mercredi 19 février 2025,
à Bains-sur-Oust (35)

Soutenir le renouvellement des générations en agriculture **AGRI Transmission : visite d'une exploitation bénéficiaire du dispositif**

Poursuivant l'objectif prioritaire d'aider l'installation des jeunes agriculteurs et la transmission des exploitations, la Région Bretagne a lancé, en novembre dernier, un nouveau dispositif d'aide en direction du monde agricole. **AGRI Transmission** fait partie des nouveaux outils, déclinés progressivement depuis deux ans par la collectivité dans le cadre de la stratégie régionale issue des Etats Généraux de l'Installation et de la Transmission (EGIT). Fondée sur une analyse indépendante et approfondie des lieux et activités, cette aide vise à renforcer l'attractivité des exploitations et à faciliter leur reprise dans les prochaines années. Illustration à Bains-sur-Oust ce mercredi, dans l'exploitation laitière de Bruno Martel.

Pour installer, il faut d'abord savoir transmettre ! La stratégie adoptée par la Région fin 2022 a l'ambition de construire **une réponse concrète et globale** au défi immense que représente le vieillissement de la population agricole : dans les dix ans qui viennent, **près d'un agriculteur sur deux partira en retraite en Bretagne**. Parmi les outils imaginés, l'un d'entre eux se devait de répondre à l'enjeu crucial -et pourtant parfois oublié- de **la transmissibilité des exploitations agricoles** à de jeunes et nouveaux professionnels.

Un état de lieux à 360°, 5 à 10 ans avant la transmission

Concrètement, AGRI Transmission (500 000 €/an) permettra à des organismes-conseil de proposer un diagnostic aux exploitants agricoles qui envisagent de passer la main. Évaluation de l'entreprise, analyse des ressources humaines, estimation de la résilience face aux aléas (climatiques, économiques...), économies d'énergie possibles... **Cet état des lieux à 360°, réalisé 5 à 10 ans avant la transmission, permet d'anticiper la transmission** et de construire un plan d'actions pour améliorer la transmissibilité de son entreprise et favoriser ainsi la reprise de son exploitation.

Treize structures (chambres d'agriculture, coopératives, groupements d'agriculture biologique, Civam, centres de gestion...) ont reçu l'agrément pour conduire ces diagnostics qui s'appuient sur un **cahier des charges commun**. L'exploitant pourra choisir la structure intervenante et **la Région financera 80% de l'étude, dans la limite de 1 000 € par dossier**.

Cet outil est pensé et élaboré en complémentarité avec d'autres aides mises en place par la Région : Au terme du diagnostic, l'agriculteur envisageant une transmission pourra solliciter **AGRI Invest**, lancé à l'automne dernier, pour réaliser les aménagements précoces ou travailler sur sa cohérence parcellaire, via **AGRI Foncier**.

Analyser, investir et attirer

Menacée par cette démographie en berne, l'agriculture bretonne entre dans une période cruciale pour son avenir, d'autant que ce phénomène touche l'ensemble des filières d'une activité pourtant diversifiée, basée sur la polyculture-élevage, porteuse d'emploi et résiliente. Consciente du danger mais aussi des forces et des opportunités du secteur, la Région a fait de l'avenir de l'agriculture une priorité, avec l'objectif de parvenir à **1 000 installations aidées par an**, en 2028 (contre 500 aujourd'hui).

Pour ce faire, **la stratégie concertée avec les acteurs du secteur rassemble de nombreux leviers d'action** :

- la Dotation Jeune Agriculteur (DJA), simplifiée et d'un montant unique,
- des prêts d'honneur gratuits à taux zéro, ouverts à toutes les filières,
- des formations pour les demandeurs d'emploi,
- **un dispositif AGRI Foncier** permettant la mise en réserve de terrains pour l'installation, la restructuration parcellaire ou l'achat différé de foncier,
- des partenariats avec les territoires, avec la mise en place de cellules foncières et de dispositifs d'expérimentation sur le foncier et la transmission.
- des campagnes de communication...

Bruno Martel, chez qui s'est rendu Arnaud Lécuyer, est à la tête d'une **exploitation laitière convertie en bio depuis 2000 (130 vaches)**. Il a recours au dispositif **AGRI Transmission** car il souhaite céder son activité à ses deux enfants d'ici quelques années.

13 organismes-conseil agréés
500 diagnostics prévus en 2025,
financés à 80 % par la Région (1 000 € max.),
réalisés 5 à 10 ans avant la transmission

SERVICE PRESSE